



COMMISSION EUROPEENNE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 6 mai 2013

### **Environnement: investir dans l'infrastructure verte offrira de multiples avantages pour la nature, la société et la population**

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une nouvelle stratégie visant à encourager le recours à l'infrastructure verte et à promouvoir la prise en compte systématique des processus naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire. L'infrastructure verte est un outil éprouvé qui utilise la nature pour générer des avantages écologiques, économiques et sociaux. Ainsi, avec l'infrastructure verte, plutôt que de construire des infrastructures de protection contre les crues, une solution consisterait à utiliser des zones humides naturelles pour absorber l'excès d'eau dû aux fortes précipitations.

M. Janez Potočnik, membre de la Commission européenne chargé de l'environnement, s'est exprimé en ces termes: *«Créer une infrastructure verte constitue souvent un bon investissement pour la nature, l'économie et l'emploi. Lorsque cela se justifie d'un point de vue tant économique qu'écologique, nous devrions offrir à la société des solutions qui sont en harmonie et non en conflit avec la nature.»*

L'infrastructure verte est souvent moins onéreuse et plus durable que les solutions de substitution qu'offre le génie civil traditionnel. Des parcs à la biodiversité riche, des espaces verts et des couloirs d'air frais peuvent, par exemple, permettre d'atténuer les effets négatifs des vagues de chaleur estivales. En plus des effets bénéfiques sur la santé et sur l'environnement, l'infrastructure verte procure également de multiples avantages sociaux: elle crée de l'emploi et transforme les villes en lieux de vie et de travail plus attractifs. Elle permet aussi à la faune de se développer, même en milieu urbain.

La stratégie adoptée aujourd'hui portera essentiellement sur:

- **la promotion de l'infrastructure verte dans les principaux domaines d'action** tels que l'agriculture, la foresterie, la nature, l'eau, la mer et la pêche, la politique régionale et de cohésion, la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, les transports, l'énergie, la prévention des catastrophes naturelles et l'utilisation des terres. D'ici à la fin de l'année 2013, la Commission définira des orientations sur la manière d'intégrer l'infrastructure verte dans la mise en œuvre de ces politiques de 2014 à 2020,
- **l'amélioration de la recherche et des données, le renforcement du socle de connaissances et la promotion des technologies innovantes** qui soutiennent l'infrastructure verte,
- **l'amélioration de l'accès au financement pour les projets d'infrastructure verte** – en collaboration avec la Banque européenne d'investissement la Commission mettra en place, d'ici à 2014, un mécanisme de financement de l'UE visant à soutenir les projets d'infrastructure verte,
- **le soutien aux projets d'infrastructure verte à l'échelle de l'UE** – d'ici à la fin de 2015, la Commission conduira une étude afin d'évaluer les possibilités de créer un réseau d'infrastructure verte à l'échelle de l'UE.

## Prochaines étapes

D'ici à la fin de 2017, la Commission examinera les progrès réalisés dans le développement de l'infrastructure verte et publiera un rapport sur les enseignements tirés et les recommandations pour l'action future.

## Contexte

Le paysage européen se modifie jour après jour de manière spectaculaire en raison de la fragmentation, de la modification et de l'intensification de l'utilisation des terres dues au développement humain incessant. L'expansion urbaine et la construction de routes et d'infrastructures énergétiques ont endommagé et morcelé de précieux écosystèmes, portant atteinte à leurs habitats et à leurs espèces et réduisant la cohérence spatiale et fonctionnelle du paysage. Les écosystèmes dégradés sont généralement moins riches en espèces et ne sont pas en mesure de procurer la même gamme de services que des écosystèmes sains. Or, ces services ont une valeur directe pour notre économie. Investir dans l'infrastructure verte est donc sensé d'un point de vue économique.

Le retour sur investissements de l'infrastructure verte est habituellement élevé. Par exemple, dans le cas d'un projet de restauration d'une plaine inondable le long de l'Elbe, en Allemagne, la valeur des avantages procurés par le recul des digues, par les investissements dans une gestion agricole adaptée aux zones inondables et par les échelles à poissons représente jusqu'à quatre fois les coûts de l'opération. Les bénéfices sur le plan des loisirs, de la protection contre les crues et des émissions de carbone, qui n'ont pas été évalués financièrement, auraient encore accru la valeur des avantages comptabilisés.

Les éléments de l'infrastructure verte en milieu urbain, comme les toitures végétalisées, les parcs et les voies vertes, contribuent à la santé humaine, permettent de remédier aux problèmes sociaux, d'économiser de l'énergie et de faciliter l'écoulement des eaux. L'amélioration de la planification des infrastructures contribue également à augmenter l'efficacité des politiques immobilières et de mobilité.

La communication sur l'infrastructure verte s'inspire de la [feuille de route de l'UE pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources](#) et de la [stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020](#) afin de promouvoir en Europe l'utilisation de l'infrastructure verte et les investissements dans ce domaine.

## Pour plus d'informations:

Lien vers la communication et le résumé à l'intention des citoyens (en anglais):

[http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm)

Pour un communiqué de presse vidéo sur l'infrastructure verte, consultez la page suivante: <http://www.tvlink.org/>

Voir aussi: <http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/>

Contacts:

[Joe Hennon](#) (+32 2 295 35 93)

[Monica Westeren](#) (+32 2 299 18 30)